



## Entretien et réparation de l'appartement par le propriétaire

Par **Nefayla**, le **14/03/2011** à **19:30**

Bonjour,

J'occupe mon logement avec mon fils de 14 ans depuis 10 ans et depuis aucune réparation n'a jamais été effectué par le propriétaire.

Or, la chaudière est sur le point de tomber en panne. Un devis a été fait pour réparation, voire changement depuis le début de l'hiver, nous sommes mi-mars mais toujours aucun signe du propriétaire...

Le store de la chambre de mon fils ne fonctionne plus depuis la fin de l'année dernière. Là aussi un devis a été fait, là aussi aucun signe du propriétaire...

Les portes du placard de ma chambre ne fonctionnent plus depuis plusisuers mois. A chaque fois il faut forcer, se faire mal aux bras pour les manipuler. Là encore un devis a été fait et là encore aucun signe du propriétaire...

Je paie mon loyer tous les mois, j'ai appelé plusieurs fois l'agence qui gère le bail pour le propriétaire, j'ai envoyé des courriers en recommandé, mais rien n'y a fait.

Je ne sais plus comment faire pour que mon propriétaire fasse les travaux nécessaires.

Pouvez-vous m'aider SVP?

Existe-t-il un organisme, un moyen de l'obliger à faire ces travaux?

Merci d'avance pour vos réponses...

Par **Domil**, le **14/03/2011** à **21:25**

LRAR, au bailleur (pas à l'agence), de mise en demeure de procéder aux travaux sans délai (vous rappelez les autres LRAR) qu'à défaut, vous saisissez le tribunal d'instance